

# La Lettre du Réseau Rural de Mayotte

C'est ensemble que se construit l'avenir des territoires

Flash#1-Crise COVID19\_22 AVRIL 2020

*Format spécial « crise de confinement » durant l'épidémie de Coronavirus Covid19*

Suite à notre dernière lettre du réseau (avril2020-N°12), plusieurs partenaires nous ont informés de leurs démarches spéciales entreprises pendant cette crise. N'hésitez pas à nous communiquer aussi vos actualités!

## Message de la CRESS: Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire

"À la CRESS, nous poursuivons nos actions auprès de nos porteurs de projet et de nos entreprises de l'ESS afin d'assurer une continuité dans nos services d'une part et de répondre d'autre part à leurs besoins face à la situation actuelle. À ce titre, les trois Chambres (CCI, CMA, CRESS) se sont mobilisées pour mettre en place une cellule d'accompagnement pour la mise en place des mesures proposées aux entreprises (activité partielle, report des dettes sociales et fiscales, etc.). Dans ce cadre de la crise actuelle, nous réalisons donc un phoning auprès des entreprises de l'ESS pour identifier leurs besoins et les informer sur les mesures qui pourraient les intéresser. Si d'aventure vous connaissez une structure en difficulté, n'hésitez pas à relayer l'information autour de vous pour qu'elle ne se retrouve pas seule et isolée face à sa situation car malheureusement nous n'avons pas tous les contacts téléphoniques des dirigeants des entreprises de l'ESS donc il est possible que certaines structures ne soient pas dans notre liste."

Contact : Marina BERGOT—Responsable—Made in ESS—CRESS de Mayotte—  
06 39 60 08 89—mbergot@cress-mayotte.org—www.cress-mayotte.org



## Spécial CAMPAGNE PAC 2020

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire actuel, la DAAF avec la CAPAM a mis en place une organisation exceptionnelle pour la campagne PAC pour les agriculteurs ne pouvant réaliser leur demande sur TELEPAC. Vous êtes invités à prendre connaissance de ces dispositions et à les diffuser aux agriculteurs ou structures qui pourraient vous solliciter. Les dispositions sont reprises dans le communiqué de presse diffusé le 1er avril 2020 ([http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/debut\\_pac\\_2020\\_cle81bd66.pdf](http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/debut_pac_2020_cle81bd66.pdf)).

**À retenir:** les agriculteurs qui ont fait une déclaration PAC en 2019 et qui ont donné un numéro de téléphone toujours valable seront contactés directement par téléphone par un des deux agents de la DAAF chargés de ce travail. Les agriculteurs ont préalablement reçu dès le 2 avril deux textos :

- le premier les informant de la procédure
- le deuxième comportant le modèle de mandat déjà rempli avec leur numéro de Pacage, leur nom et leur commune

*Campagne PAC 2020—Pour M/Mme [NOM]*

*La DAAF et la CAPAM vous informent que vous serez contacté par téléphone pour leur donner un mandat par texto. Vous allez aussi recevoir un modèle de texto pour le mandat."*

*PACAGE N°97600[xxxx]*

*Je donne mandat à la CAPAM et à la DAAF pour m'assister dans ma télédéclaration PAC 2020 sur la base de celle de 2019 et effectuer toute démarche administrative appropriée.*

*M/Mme [NOM] [Prénoms], agriculteur à [COMMUNE]"*

C'est pourquoi, à ce stade, les agriculteurs doivent attendre d'être appelés. Près de 100 agriculteurs peuvent être contactés par jour par les agents. Si des agriculteurs ont changé récemment de téléphone, **ils pourront appeler le 06 39 67 86 94 après le 15 avril** et seront pris en charge.

**À noter:** la télédéclaration ne sera signée sur Télépac que lorsque l'agriculteur se sera déplacé à la CAPAM **après la période de confinement** pour signer le mandat papier habituel et les cahiers des charges vanille ou ylang s'il est concerné, et régler la prestation de la CAPAM pour ce service. Les montants des aides sont les mêmes que l'an dernier.

Contact DAAF : Service Economie agricole, rue Mariazé à Mamoudzou



# INITIATIVES COLLECTIVES

*Nouveaux marchés primeurs pour répondre aux attentes des consommateurs  
et faire vivre nos producteurs locaux!*

Avec le mois de Ramadan qui approche, nous vous informons que des marchés de producteurs seront organisés sur toute l'île. Les 3 premiers marchés de fruits et légumes ouvriront cette semaine. Notez bien les lieux et dates que voici :

- Le marché primeur du centre se tiendra au lycée de Coconi et ouvrira la jeudi 23 avril de 9h à 12h, puis tous les mardi et jeudi matin pour les semaines suivantes. Ce marché compte 9 producteurs.
- Le marché primeur du Sud se tiendra sur le parking du pôle culturel de Chirongui. Il est ouvert tous les mardi et vendredi matin de 8h à 12h. Ce marché compte 8 producteurs. Un autre marché de vendeurs se tiendra également les mercredi et jeudi matin
- Le marché primeur de Kaweni se tiendra place du Sénat (au niveau de la poste de Kaweni) le mardi, le jeudi et le samedi matin de 9h à 12h. Ce marché compte 5 producteurs.



Des sens de circulation et des signalisations seront mis en place afin de préserver la sécurité de tous.

D'autres marchés sont en cours d'organisation, les lieux et dates d'ouverture vous seront communiqués dès que possible par les différents partenaires.

Merci de relayer ces informations autour de vous et de vous rendre au marché le plus proche de chez vous pour limiter les déplacements.

**Consignes :**

- Pensez à prendre vos sacs de courses pour limiter les surfaces en contact avec les aliments et les déchets superflus. Une seule personne par foyer. Seuls les vendeurs pourront toucher les produits.
- Respectez les gestes barrières : Les visiteurs doivent se laver les mains en entrant et en sortant du site. De l'eau et du savon seront mis à votre disposition.
- Respectez la distanciation sociale : Vous tenir à 1 m minimum des personnes qui vous entourent

est le meilleur moyen pour protéger les agriculteurs, les organisateurs, les autres visiteurs et surtout vous-même !

- Respectez le sens de circulation et marquages. Merci de respecter cette règle surtout dans les files d'attente.

Comptant sur votre civisme et votre sens des responsabilités, tous les partenaires seront heureux de vous retrouver sur les différents marchés primeurs de Mayotte. A vos cabas !

Contact : capam@mayotte.chambagri.fr—social@chirongui.yt—economie@ccsud.yt—legta.mayotte@educagri.fr

Avec le soutien de la DAAF



## AIDES d'URGENCE



Face à l'épidémie du covid-19, le Département de Mayotte décide de mettre en place des mesures d'aides économiques exceptionnelles à engager pour faire face aux conséquences économiques, financières et sociales.

- ➔ Les deux téléservices dédiés aux demandes d'aides des mesures d'urgence Covid-19 sont ouverts. Les demandes peuvent être déposés en ligne.

<https://www.cg976.fr/services-en-ligne/aides-et-subventions/covid19/aides-economiques>

Contact : DRTM –CD—sfrahati.saidhachim@cg976.fr

**Les subventions FEADER : le service continue à la DAAF !**

**Message de l'autorité de gestion FEADER, et notamment du guichet unique de dépôt (demande de subvention, demande de paiement) :** Malgré le confinement, le service continue! Vous pouvez ainsi déposer vos dossiers :

1°) de manière numérique (à l'adresse mail unique [service.europe.daaf976@agriculture.gouv.fr](mailto:service.europe.daaf976@agriculture.gouv.fr))

ET

2°) déposer le format papier dans la boîte aux lettres de la DAAF à Mamoudzou.

Contact : Tél. : 02 69 61 12 13—Courriel : [service.europe.daaf976@agriculture.gouv.fr](mailto:service.europe.daaf976@agriculture.gouv.fr)



**Contacts Réseau rural de Mayotte:**

**DAAF :** Référent national : [abdoul-anziz.ben-youssef@agriculture.gouv.fr](mailto:abdoul-anziz.ben-youssef@agriculture.gouv.fr)  
Chargée de communication : [florence.caniparoli1@agriculture.gouv.fr](mailto:florence.caniparoli1@agriculture.gouv.fr) — 06.39.68.01.13

**Animatrice basée au lycée agricole de Coconi :**  
[cecile.morelli@educagri.fr](mailto:cecile.morelli@educagri.fr)—06.39.19.16.93

